

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/01/12
N° 07

DATE DE CONVOCATION :

6 JANVIER 2023

DATE D’AFFICHAGE :

6 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

L’an deux mille vingt-trois, le douze janvier, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélien CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Décision Modificative Budgétaire n° 2 – Budget lotissement du Petit Clos

Les services de la Trésorerie ont souhaité remettre à jour la valeur du stock du lotissement du Petit Clos.

Afin de constater le stock réel de ce budget annexe au 31 décembre 2022, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la décision modificative proposée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Article 65882 « Reversement de l’excédent des budgets annexes à caractère administratif au Budget principal » : + 124 199,59 €

Recettes :

- CHAPITRE 042 – Article 71355 « Variation des stocks de terrains aménagés » : + 124 199,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- CHAPITRE 040 – Article 3555 « *Terrains aménagés* » : **+ 124 199,59 €**

Recettes :

- Article 168748 « *Autres communes* » : **+ 124 199,59 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative budgétaire (N°2) présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le douze janvier deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,

Francis
BELLUAU

Signature numérique
de Francis BELLUAU
Date : 2023.01.13
14:35:39 +01'00'

